

Jeudi 10 décembre 2020

Chers parents, tuteurs et tutrices,

Vous constatez sans doute chaque jour à travers les médias, peut-être aussi autour de vous, que le taux de transmission de la COVID-19 progresse malheureusement rapidement dans certaines régions. Les autorités sanitaires ont donc décidé de prendre des mesures complémentaires immédiates, de manière ciblée, afin de lutter contre ce phénomène.

Aujourd'hui le bureau de santé de Windsor-Comté d'Essex a ordonné la fermeture des écoles pour les élèves de l'ensemble des conseils scolaires de toute la région pour la période du 14 au 18 décembre prochains. Vous trouverez en annexe le communiqué de presse émis ce jour par le bureau de santé.

La fermeture des écoles pour les élèves est une mesure visant à prévenir la transmission du virus au sein de la communauté. [Au sein de notre Conseil scolaire Viamonde, cela s'applique aux écoles élémentaires l'Envolée et Louise-Charron, ainsi que l'école secondaire de Lamothe-Cadillac.](#)

Nous tenons à vous assurer que nous serons prêts à poursuivre notre mission auprès de votre enfant et de vous-même en dépit de cette mesure d'urgence.

En effet, dans le contexte actuel, le Conseil a élaboré son plan de continuité des apprentissages – Hiver 2020, afin d'anticiper une telle situation. Ce plan est fondé sur les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario énoncées dans son [Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario](#) et pourra faire l'objet d'une révision régulière en fonction des directives du ministère de l'Éducation ou de la Santé publique.

Comment vont se poursuivre l'apprentissage et le soutien de votre enfant?

L'enseignement à distance sera assuré en ligne via la plateforme Microsoft Teams. Pour des problèmes de mots de passe, courriels ou accès à la plateforme « Mes Outils Viamonde », veuillez contacter par courriel la direction de l'école fréquentée par votre enfant.

Les élèves auront quotidiennement des contacts synchrones avec leur enseignante ou enseignant. L'horaire vous sera communiqué par la direction d'école et le personnel enseignant.

Si votre enfant bénéficie des services de soutien en matière d'éducation de l'enfance en difficulté, l'appui se poursuivra et l'horaire vous sera également communiqué. Les services de soutien au bien-être et à la santé mentale se poursuivront comme à l'habitude.

ORGANISATION SCOLAIRE :

Exigences du temps minimal à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone. Les périodes d'apprentissage synchrone indiquées dans le tableau peuvent être divisées en périodes plus courtes durant la journée d'école.

Palier	Année d'étude de l'élève	Exigence relative à la période minimale à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone	Temps moyen recommandé pour les devoirs par jour
Élémentaire	Maternelle et jardin d'enfants	180 minutes	0 minute
	De la 1re à la 3e année	225 minutes	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 20 minutes
	De la 4e à la 6e année	225 minutes	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 40 minutes
Secondaire	Intermédiaire (7e et 8e année)	Environ 60 minutes pour chaque période de cours de 75 minutes pour un total de 225 minutes par jour	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 20 minutes par cours, par jour.
	Supérieur (9e et 12e année)	Environ 60 minutes pour chaque période de cours de 75 minutes pour un total de 225 minutes par jour	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 30-40 minutes par cours, par jour.

Votre enfant demeure dans la même cohorte qu'à l'école et les cours se dérouleront avec le même personnel enseignant. Les heures de début et de fin de journée scolaire demeurent inchangées, toutefois, l'horaire d'enseignement vous sera communiqué par la direction et le personnel enseignant. La présence des élèves est obligatoire aux périodes d'enseignement synchrone. La prise des présences sera effectuée selon le protocole habituel de l'école.

Pour les élèves des écoles élémentaires, il est attendu qu'un adulte est à la maison afin de s'assurer la sécurité des élèves.

Comment se préparer ?

Votre enfant devra récupérer le matériel mis à sa disposition par le Conseil pour l'apprentissage à la maison et ses effets personnels au plus tard demain à la fin des classes pour les ramener à la maison. L'école ne sera en effet plus accessible avant le retour des congés le 4 janvier 2021.

Les écoles s'organisent afin de procéder à la distribution du matériel dès demain auprès des familles qui ont émis un besoin dans le cadre du récent sondage effectué dans les écoles. Nous vous rappelons qu'une zone d'accès pour l'utilisation gratuite de l'Internet est disponible à proximité de toutes les écoles Viamonde.

Qu'en est-il des garderies?

Les garderies demeureront ouvertes et continueront d'opérer pour les enfants à temps plein. Elles ne pourront toutefois pas accueillir les enfants d'âge scolaire pour

respecter les consignes du bureau de santé. Pour plus d'informations, veuillez contacter directement l'opérateur du service de garde de votre enfant.

Nous vous remercions de votre compréhension face à cette situation exceptionnelle et vous invitons toutes et tous à rester vigilants et en sécurité.

Veillez recevoir, chers parents, tuteurs et tutrices, nos salutations les plus cordiales.

Le directeur de l'éducation,



Martin Bertrand

p. j.

c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif
Directions et directions adjointes des écoles de Windsor-Essex



Déclaration aux médias

Concernant la fermeture des écoles aux élèves la semaine prochaine

Pour publication immédiate

Le 10 décembre 2020 | 15 h | Windsor et comté d'Essex

La déclaration suivante peut être attribuée au Dr Wajid Ahmed, médecin hygiéniste du Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex :

« Puisque le nombre de cas de COVID-19 dans la région de Windsor-Essex grimpe rapidement et qu'on y observe une transmission communautaire soutenue, j'ordonne, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, le passage de tous les élèves de l'élémentaire et du secondaire à l'apprentissage en ligne/à distance à compter du lundi 14 décembre 2020. L'ordre sera en place pendant une semaine, soit du 14 au 18 décembre, après quoi le congé des fêtes débutera. L'ordre pourrait être prolongé si les données épidémiologiques en lien avec la COVID-19 pour Windsor et le comté d'Essex le justifient. La santé et la sécurité des élèves et du personnel sont une priorité du Bureau de santé. Cette mesure vise à assurer la sécurité de notre communauté et à prévenir une plus grande propagation de la COVID-19. Le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex travaille avec tous les conseils de la région pour assurer la continuité de l'apprentissage pendant la pandémie de COVID-19. Voici quelques éléments clés de l'ordre :

- Les élèves n'auront pas accès aux écoles. Il n'y aura aucun apprentissage en personne ni de programmes avant ou après l'école.
- Les éducateurs et le personnel auront accès aux écoles.
- Les centres de garde d'enfants à temps plein situés dans les écoles pourront rester ouverts.

On dévoilera d'autres renseignements demain à 9 h 30, pendant le breffage en direct sur [YouTube](#). »

Renseignements pour les médias

Service des communications Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex 519 258-2146, poste 6397 (NEWS) news@wechu.org